Grisy-les-Plâtres
Commune du Vexin français

Pour notre santé et celle de nos enfants : " Zéro phyto ".

A Grisy-les Plâtres, déjà engagé dans la démarche, et partout en France l'emploi des pesticides dans les fôrets, parcs, jardins, et autres espaces verts relevant de L'Etat et des collectivités territoriales est interdit à partir du 1er janvier 2017. La commercialisation et la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel seront interdites à partir du 1er janvier 2019 ; cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs.

Les produits de biocontrôle, qualifiés à faible risque ou dont l’usage est autorisé dans le cadre de l’agriculture biologique peuvent être utilisés.

Liens utiles
Jardiner autrement en images
En savoir plus.
Site de référénce des gestionnaires d'espaces verts.
Site internet sur le thème "Jardiner autrement "